

L'an deux mille vingt-quatre le 05 juin, à 9 heures, le conseil d'administration dûment convoqué en date du 29 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, au CCAS de Lattes, sous la présidence de Monsieur Eric PASTOR, Vice-président du CCAS.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 7

Votants : 8

Membres présents :

Mesdames PACE et SIMON

Messieurs BOUYGUES, CANTO, DUBOURG, JOUVE et PASTOR

Procuration : Monsieur MEUNIER à Monsieur PASTOR.

Excusés : Mesdames GUARINIELLO, JIMENEZ et KESSAS, Messieurs ACQUAVIVA et TRECANNE

**Délibération : Del2024-039**

**OBJET : décision modificative n°1**

Il est proposé au conseil d'administration les modifications suivantes afin de permettre la reprise du résultat 2023 et d'ajuster les prévisions budgétaires :

**Exercice budgétaire 2024 - Section de fonctionnement :**

D	DÉPENSES	MONTANT
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>79 750 €</b>
60628	Autres fournitures non stockées	3 500 €
60632	Fournitures de petit équipement	6 500 €
61351	Matériel roulant	7 000 €
6161	Multirisques	5 000 €
62268	Autres honoraires, conseils	26 000 €
6234	Réceptions	500 €
6262	Frais de télécommunications	250 €
627	Services bancaires et assimilés	500 €
6281	Concours divers (cotisations)	500 €
6288	Autres services extérieurs	30 000 €
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>906 193,95 €</b>
64111	Rémunération principale titulaires	360 000 €
64118	Autres indemnités	90 500 €
64121	Rémunération principale	64 000 €
64123	Indemnités d'attente	5 000 €
64128	Autres indemnités	35 000 €
64131	Rémunérations	159 000 €
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	17 000 €
64138	Primes et autres indemnités	90 500 €
6417	Rémunérations des apprentis	7 000 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	13 493,95 €
6472	Prestations familiales directes	9 500 €
6474	Versement aux autres œuvres sociales	23 000 €
6478	Autres charges sociales diverses	28 000 €
6488	Autres	4 200 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>985 943,95 €</b>
R	RECETTES	MONTANT
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>949 443,95 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	949 443,95 €
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>30 000 €</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000 €

<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>4 500 €</b>
7473	Participation départements	1 500 €
74748	Participation autres communes	3 000 €
<b>78</b>	<b>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</b>	<b>2 000 €</b>
7815	Reprise sur provisions charges fonctionnement courant	2 000 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>985 943,95 €</b>

**Exercice budgétaire 2024 - Section d'investissement :**

D	DÉPENSES	MONTANT
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 000 €</b>
2051	Concessions, droits similaires	6 000 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>26 558,71 €</b>
21351	Bâtiments publics	13 558,71 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 000 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>32 558,71 €</b>
R	RECETTES	MONTANT
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>32 558,71 €</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 558,71 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>32 558,71 €</b>

Après avoir délibéré sur cette affaire, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- Approuvent la décision modificative ci-dessus ;
- Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Lattes, les jours, mois et an que dessus.

P/Le Président  
Le Vice-président  
Éric PASTOR



*Le président du CCAS de Lattes certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, par voie postale (6 rue Pitot, 34000 Montpellier) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.*